



## HABILITATION ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION HE MANOEUVRE

*Personnel non-électricien*

### OBJECTIF(S)

---

- ✓ Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de la NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages et installations électriques.
- ✓ S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Personnel chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations électriques en HTA.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

### PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

### DURÉE

---

Formation initiale : 14H00 (2 jours).

Recyclage : 10H30 (1,5 jours).

### DÉLAI D'INSCRIPTION

---

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

De 1 à 8 stagiaires.

## PROGRAMME

---

### THÉORIE

#### Notions élémentaires d'électricité :

- Le principe de l'électricité.
- Les notions de signaux continu et alternatif.
- Les grandeurs et unités usuelles (Volt, Ampère, Ohm, Watt), la loi d'Ohm.
- Les différents ouvrages.

#### La sensibilisation aux risques électriques :

- Les dangers de l'électricité.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- La résistance du corps humain.
- Les risques en fonction des tensions.
- Les risques spécifiques à la haute tension.

#### La prévention du risque électrique :

- Principes généraux de prévention.
- Les différents mécanismes d'électrisation.
- Les différents équipements et matériels de protection (verrouillage, équipement collectif et individuel).

#### Le principe des habilitations électriques, aspect réglementaire :

- La norme NF C 18-510, son champ d'application.
- Évolution de la réglementation en électricité.
- Rôles des intervenants.
- Le titre d'habilitation, présentation, champ d'application et durée de validité.

#### L'environnement électrique :

- Les zones d'environnements en champ libre, dans un local.
- Les zones pour les différentes canalisations.

#### Les opérations du chargé d'opération spécifique de manœuvre :

- Les limites du chargé d'opération spécifique de manœuvre.
- Les différents matériels électriques (dispositifs de protections, de commandes, de sectionnements).
- Les fonctions des matériels électriques HTA.
- Les procédures de manœuvre des organes de protection.
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité.

#### Accidents sur les ouvrages électriques :

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Dispositions à prendre en cas d'incendie d'origine électrique sur les ouvrages.

## PRATIQUE

- La vérification et l'utilisation des équipements de protection (EPI/EPC).

### Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques.
- L'application de la prévention du risque électrique.
- La préparation et la direction des manœuvre en HTA.
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

### Évaluation des acquis par un test théorique et pratique :

- Questionnaire portant sur le tronc commun et les spécificités des habilitations.
- Mise en situation pratique sur une installation type (ou maquette pédagogique).

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Partie pratique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur installation client ou platines d'exercices.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

Platines d'exercices et matériel.

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

## PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

---

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

---

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage et Instruction Permanente de Sécurité (IPS) propre à l'entreprise.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---

Se munir de sa tenue de travail et de l'ensemble de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) électriques.

Prévoir une salle pour la théorie et les exercices pratiques, ou mettre à disposition les installation clients pour les exercices.